



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 mars 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Nadine Constantino
Patrick Vaineau a donné pouvoir Yvette Metzger
Manuel Pottier a donné pouvoir à Gérard Jambou
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

029-212902332-20150401-14-DE

14 - VENTE D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE COMMUNALE ROUTE DE LORIENT

Accusé certifié exécutoire

Réception ~~par~~ **Exposé** : 13/04/2015

Publication : 14/04/2015

Madame GRANNEC Marie Josée, domiciliée au 10 rue de Lorient a sollicité l'acquisition d'une partie de l'espace vert, environ 20 m² (voir plan joint) qui jouxte sa propriété, ce qui lui permettrait d'aménager en pignon, une ouverture sur l'une de ses pièces de vie.

France Domaine a estimé ce terrain à 25 € le m².

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la cession de cette portion de parcelle communale au prix de 25 € le m², les frais d'acte et de bornage étant à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des Notaires de QUIMPERLE.

Avis favorable de la commission « politique de la ville et environnement » en date du 20 mars 2015

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Pour expédition conforme

Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ



M